

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 MAI 2025 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 5 mai 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Gauthier, M. Pierre Trudel et M. Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

La greffière trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

250047

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Avis de motion – Règlement 254-22-2 sur la Gestion contractuelle*
 - 5.2. *Dépôt du projet de Règlement 254-22-2 sur la Gestion contractuelle*
 - 5.3. *Avis de motion – Règlement 268-25 concernant l'adhésion de la municipalité de Brébeuf au Régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) POINT REPORTÉ*
 - 5.4. *Dépôt du projet de Règlement 268-25 concernant l'adhésion de la municipalité de Brébeuf au Régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) POINT REPORTÉ*
6. *Sécurité publique*
 - 6.1. *Mandat à l'agence de sécurité – année 2025*
7. *Transport*
 - 7.1. *Ministère des Transports - Entente de travaux d'entretien – Balayage de rues et de Marquage ponctuel*
 - 7.2. *Demande au Ministère des Transports – installation d'un feu clignotant jaune et affichage sur la route 323.*
8. *Loisirs et culture*
 - 8.1. *Établissement des tarifs d'accès à la plage municipale - 2025*
9. *Varia*

10. Parole aux membres du conseil

11. Période de questions

12. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

250048

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

250049

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois d'avril 2025 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 7021 à 7079 totalisant la somme de 105 689.80\$
 - o aucun chèque
- ainsi que les listes des comptes à payer totalisant 64 356.10\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

5.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 254-22-2 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

M.Pierre Trudel donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement 254-22-2 amendant celui concernant la gestion contractuelle.

5.2. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 254-22-2 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des membres du conseil et est disponible au public sur demande. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du projet de règlement, la greffière trésorière résume le projet de règlement.

5.3. POINT REPORTÉ

5.4. POINT REPORTÉ

6.1. MANDAT À L'AGENCE DE SÉCURITÉ – ANNÉE 2025

250050

ATTENDU QUE pour maintenir un climat de sécurité au village et dans les endroits publics il y a lieu d'engager une firme pour assurer la surveillance du territoire pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été effectuées pour le mandat à une agence de sécurité pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE les résultats des soumissionnaires ont été les suivants, montants taxes incluses :

- Groupe canadien sécurité privée 44 132.00\$
- Spartan groupe sécurité inc. 15 632.00\$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Spartan groupe sécurité inc est la plus basse et est conforme;
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité octroie le mandat à Spartan groupe sécurité inc. pour effectuer de la surveillance sur le territoire de la municipalité pour la saison estivale 2025;

Que M. Pascal Caron, directeur général soit la personne désignée comme chargé de projet responsable de donner les directives à l'agence et que Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe soit désignée comme chargée de projet substitut;

QUE le ou les agents de sécurité de Spartan groupe sécurité inc agissant sur le territoire de la municipalité soient nommés officiers responsables de l'application des règlements municipaux.

ADOPTÉE

7.1. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ENTENTE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN – BALAYAGE DE RUES ET MARQUAGE PONCTUEL

250051

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a déposé un projet d'entente de travaux d'entretien avec la Municipalité de Brébeuf (#8809-25-MU12) pour les travaux de balayage de la route 323 et pour les travaux de marquage ponctuel de la route 323 pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf accepte l'entente de travaux d'entretien #8809-25-MU12;

QUE M.Pascal Caron, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette entente pour l'année 2025.

ADOPTÉE

7.2. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT JAUNE ET AFFICHAGE SUR LA ROUTE 323

250052

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Brébeuf est une municipalité avec une agriculture dynamique;

CONSIDÉRANT la configuration de l'intersection du chemin de la Rouge et de la route 323, qui limite la visibilité et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Rouge est utilisée en partie par des véhicules agricoles et autres véhicules lourds dont leur maniabilité est limitée à cette intersection;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ l'installation d'un feu clignotant jaune à cette intersection afin de sécuriser l'endroit;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ l'installation de panneaux d'affichage en amont et en aval de l'intersection, indiquant la présence soutenue de véhicules agricoles à cette intersection et ainsi réduire le risque d'accidents des usagers;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ l'installation de panneaux d'affichage aux entrées du périmètre urbain indiquant que la route doit être partagée entre les automobilistes et les agriculteurs; panneaux avec l'inscription « Milieu agricole, soyez vigilant ».

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande l'installation d'un feu clignotant jaune à l'intersection du chemin de la Rouge et la route 323, l'installation de panneaux d'affichage en amont et en aval de l'intersection, indiquant la présence soutenue de véhicules agricoles à cette intersection ainsi que l'installation de panneaux d'affichage aux entrées du périmètre urbain indiquant que la route doit être partagée entre les automobilistes et les agriculteurs; panneaux avec l'inscription « Milieu agricole, soyez vigilant ».

ADOPTÉE

250053

8.1. ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE - 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les personnes résidentes (propriétaires ou locataires à long terme) dans la Municipalité et/ou les personnes propriétaires d'un immeuble situé dans la municipalité, ainsi que leur famille immédiate (conjoint (e), enfant de 17 ans et moins et étudiant à temps plein de 18 à 24 ans) soient éligibles à l'obtention de la 'CARTE CITOYEN' émise exclusivement par la Municipalité;

QUE cette 'CARTE CITOYEN' puisse donner accès à la plage municipale gratuitement pour l'année 2025 à ces personnes;

QUE les petits-enfants, âgés entre 0 et 14 ans inclusivement, accompagnés de leurs grands-parents détenant la carte-citoyen, puissent accéder gratuitement à la plage en présence de ceux-ci;

QUE tous les enfants âgés de 0 à 5 ans inclusivement accèdent à la plage gratuitement;

QUE tous les détenteurs d'une carte 'ACCÈS' émise par la Ville de Mont-Tremblant accèdent à la plage gratuitement (la carte 'EXPÉRIENCE' n'est pas éligible)

QUE pour toutes autres personnes non éligibles à la 'CARTE CITOYEN' et ne rencontrant pas les critères précédents, et désirant accéder à la plage, les tarifs seront les suivants :

Accès quotidien individuel

0 à 5 ans :	gratuit
6 à 14 ans :	5.00\$
15 ans et plus :	10.00\$

Multi-accès (partageable)

5 accès :	40.00\$
10 accès :	70.00\$
20 accès :	120.00\$

Laissez-passer annuel individuel

75.00\$

ADOPTÉE

9. VARIA

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents :

- Explications sur la demande de feu clignotant et affichage sur la route 323;
- La Chambre de commerce du Grand Tremblant a remercié la municipalité de Brébeuf pour son accueil dans ses locaux lors de la tenue d'un CA;
- M. le maire mentionne la prise en charge du glissement de terrain survenu sur Le-Tour-du-Carré jeudi dernier;
- M.le maire rappelle le dîner de la Farandole ce jeudi 8 mai;
- Une invitation est partagée à la population pour participer à l'activité organisée par SOS pont Prud'Homme le 24 mai prochain.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h45.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée :

M.le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis en prélude et par les contribuables présents.

- Des citoyens demandent des explications sur les prévisions de réfections de chemins et glissements de terrain sur le territoire.

- M.le maire explique les réflexions et travaux en cours à cet égard.

250054

12. LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h46.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général

Greffière Trésorière